

Médiation dans la filière laitière : la FNCL s'inquiète des pistes envisagées pour les transformateurs

A l'approche des conclusions du médiateur, la FNCL tient à alerter une nouvelle fois sur la situation : si la hausse de prix du lait est indispensable pour les producteurs, les mesures envisagées sont clairement insuffisantes pour assurer la reconstitution des marges des transformateurs. En moyenne, ces derniers ont aujourd'hui des marges nettes inférieures à 1%. Certains segments de produits laitiers travaillent même à perte depuis un an.

Suite à son rendez-vous avec le médiateur, la FNCL rappelle les deux fondamentaux qui permettraient une amélioration de la situation pour l'ensemble des acteurs de la filière :

- La nécessité d'un climat de confiance et de dialogue : celui-ci n'est possible que si de vraies relations commerciales sont restaurées, avec la prise en compte des hausses de tarifs des transformateurs et sans risque de « marges arrières » déguisées.
- Les hausses techniques vers lesquelles s'orientent les pouvoirs publics seront insuffisantes pour reconstituer les marges des transformateurs. Ces rattrapages de marge sont également indispensables pour anticiper et amortir la répercussion des coûts des matières premières qui continuent de subir une très forte volatilité sur les marchés mondiaux.

Selon Dominique Chargé, président de la FNCL, « *sans évolution concrète des relations, de façon rapide, la situation ne fera que s'aggraver dans les mois qui viennent. C'est l'ensemble de la filière qui est en danger. Un chiffre parle de lui-même : quand un producteur de lait arrête son activité, 5 à 7 emplois induits sont également concernés, sur l'ensemble de la chaîne.* »

La mise à l'écart des problématiques des transformateurs est la traduction concrète du dysfonctionnement des relations commerciales en France.

C'est pourquoi, la FNCL soutient les amendements de Coop de France visant la bonne application des mesures présentes dans la Loi de Modernisation de l'Economie (LME). Leur contrôle effectif et la mise en place de sanctions dissuasives à l'encontre des distributeurs - quand la loi n'est pas respectée - sont tout aussi indispensables pour rétablir des relations commerciales bénéficiant à l'ensemble des acteurs.

Contact presse FNCL :

Mélodie Deneuve - 01 49 70 72 87 - 06 89 75 30 04 - melodie.deneuve-fncl@atla.asso.fr